



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier

Question écrite n° 271

Texte de la question

M Guy Malandain attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur la decision annoncee dans une circulaire de la direction de la poste de Paris en date du 16 mai 1988, de creer par l'intermediaire du holding Sofipost, une filiale du nom de Socopost destinee a fournir a certaines entreprises un service de collecte de courrier a domicile. Compte tenu de l'importance d'une telle decision et de ses consequences probables tant sur le niveau des effectifs de la Poste que sur les conditions de travail des personnels de cette societe de droit prive, il lui demande de lui indiquer s'il reprendra a son compte cette decision intervenue hativement avant les elections presidentielles.

Texte de la réponse

Reponse. - La forte croissance de la demande des entreprises pour une collecte de leur courrier a domicile et le developpement des entreprises privees dans ce secteur, non couvert par le monopole postal, necessite la mise en oeuvre par la poste de moyens importants pour satisfaire ces besoins. Dans cette perspective, le Gouvernement precedent avait pris une decision hative de creer une filiale pour remplir cette mission, sans qu'aucun dossier technique ait ete veritablement elabore et sans que les besoins d'une eventuelle exploitation en regie d'un tel service aient ete chiffres. Des sa nomination, le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace a demande de geler le developpement de cette filiale dans l'attente des conclusions d'une analyse comparative que la direction generale de la poste realise actuellement sur les conditions de developpement de la collecte du courrier en regie ou a travers une filiale detenue a 100 p 100 par l'Etat. Une experience limitee a un seul departement a ete maintenue, les engagements pris aupres des entreprises avant la nomination du Gouvernement ayant du etre tenus. Aussi, a l'heure actuelle, aucune decision n'a ete arretee sur les modalites d'execution de ce nouveau service de collecte du courrier des entreprises.

Données clés

Auteur : [M. Malandain Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 271

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2135